Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D15_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 04 mars 2026

Le mercredi 4 mars 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 19 février 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. ROUAULT Jean-Claude ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Absents : M. RIO Guy ; M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme PANAGET Béatrice ; Mme RENEL Mélanie ; M. BUREAU Yannick.

Procuration : M. RIO Guy à M. ROUAULT Jean-Claude.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 19
Absents : 8
Procuration : 1
Votants : 20

****

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2025

N°15/26

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, (…), donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal* ».

Le bilan des acquisitions et cessions en 2025 dans le cadre du budget principal de la commune se présente ainsi :

- Acquisition : aucune
- Cessions :
  - parcelles AL 661-662-663-664 à la Croix du Vivier pour 2 328 €
  - vente partielle de la maison et terrain 6 rue de la Gare AL 0061 pour 130 000 €.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D15_26-DE

Le conseil municipal prend acte de ce bilan, annexé au CFU du budget principal.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT